

RÉGION NORMANDIE



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr



Territoire Durable 2030

Guide d'accompagnement du
porteur de projet



P
R
E
S
E
N
T
A
T
I
O
N

C
A
L
E
N
D
R
I
E
R
&
S
U
I
V
I

M
O
N
T
A
G
E
D
U
D
O
S
S
I
E
R

R
E
S
S
O
U
R
C
E
S
&
O
U
T
I
L
S



SOMMAIRE

Pourquoi la mise en place de Territoire Durable 2030 ?

- Pour s'inscrire dans :
 - [L'Agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable](#) ;
 - [Le cadre de révision de l'Agenda 21 régional](#);
- Pour réduire les inégalités territoriales sur le développement durable
- Pour favoriser l'élaboration de projets de territoires durables

Quoi ?

[Aide à l'élaboration d'une stratégie globale et cohérente de développement durable](#)

Qui ?

Les EPCI normands et leurs groupements

Les territoires de plus de 200 000 habitants sont éligibles mais ne peuvent pas bénéficier d'une aide à l'ingénierie.



Comment ?

En s'engageant sur 7 thématiques minimum

Où ?

Sur le territoire de l'EPCI

Possibilité de s'engager sur une portion de son territoire sous condition

Avec qui ?

Accompagnement général

Accompagnement expert

Autres structures ressources

Quand ?

- Dossier d'intention : à réaliser pour le 15 décembre 2019
- Dossier de demande de subvention : à réaliser de mai à octobre 2020
- La stratégie : à réaliser de juin 2020 à décembre 2023 (maximum)

En bref :

- Encourager les territoires normands à élaborer des stratégies globales de territoires sur tous les items du développement durable
- Un dispositif ensemblier des politiques régionales concourant à la soutenabilité des territoires normands
- 5 autres territoires reconnus et à faire connaître



Engagement et Reconnaissance

Territoire durable 2030

*Le territoire s'engage à
réaliser*

*7 stratégies minimum dont les
4 bleues + 1 blanche à choisir
pour chaque pilier du
développement durable
« Economie, Social,
Environnement »)*

Dès conventionnement:
Bonifications sur les
dispositifs IDEES y compris
pour les acteurs du territoire

Une reconnaissance par la **Région Normandie**
qui permettra :

- un accompagnement en **ingénierie** renforcé;
- une **bonification des aides régionales**
- la **mobilisation massive des IDEE** action, conseil, etc.

Agriculture et pêche durables

Développer des circuits courts
et/ou élaborer une stratégie
structurante dans le secteur
de la pêche et de
l'aquaculture

Economie sociale et solidaire

Développer la monnaie
normande, le Rollon et/ou
Elaborer une stratégie de
soutien aux acteurs de
l'économie sociale et solidaire
sur le territoire

Numérique

Elaborer une stratégie
numérique

Tourisme

Elaborer une stratégie de
tourisme durable

Culture

Elaborer un projet
culturel de territoire

Education au Développement durable

Développer une stratégie
d'éducation au
développement durable
en s'appuyant sur les
ressources

Jeunesse

Elaborer, à titre
expérimental, une
stratégie locale en
faveur de l'information
des jeunes.

Stratégie prospective d'adaptation du territoire aux changements climatiques

Elaborer une stratégie sur
la gestion durable du
littoral et/ou élaborer une
stratégie sur la gestion
durable des ressources en
eau.

Biodiversité

Stratégie « Trame verte et
bleue »

Mobilité

Stratégie mobilité durable
ou mettre en œuvre un
projet en lien avec les
dispositifs visés

Transition énergétique

Elaborer une stratégie de transition
énergétique ambitieuse (Territoires non
obligés de réaliser un PCAET)
Ou Proposer de nouvelles actions ambitieuses
dans le plan d'actions du PCAET (Territoires
obligés par un PCAET)

Démarche interne développement durable

Economie circulaire et déchets

Elaborer une stratégie Economie circulaire

Carte blanche

Définir une stratégie en lien avec (au
choix):
1/ les compétences propres au territoire
2/ les objectifs de développement durable
suivants : lutte contre la pauvreté, égalité
femme-homme, lutte contre les inégalités,
justice et paix, partenariats.
3/un ou des autres ODD non traité(s)

ECONOMIE

SOCIAL

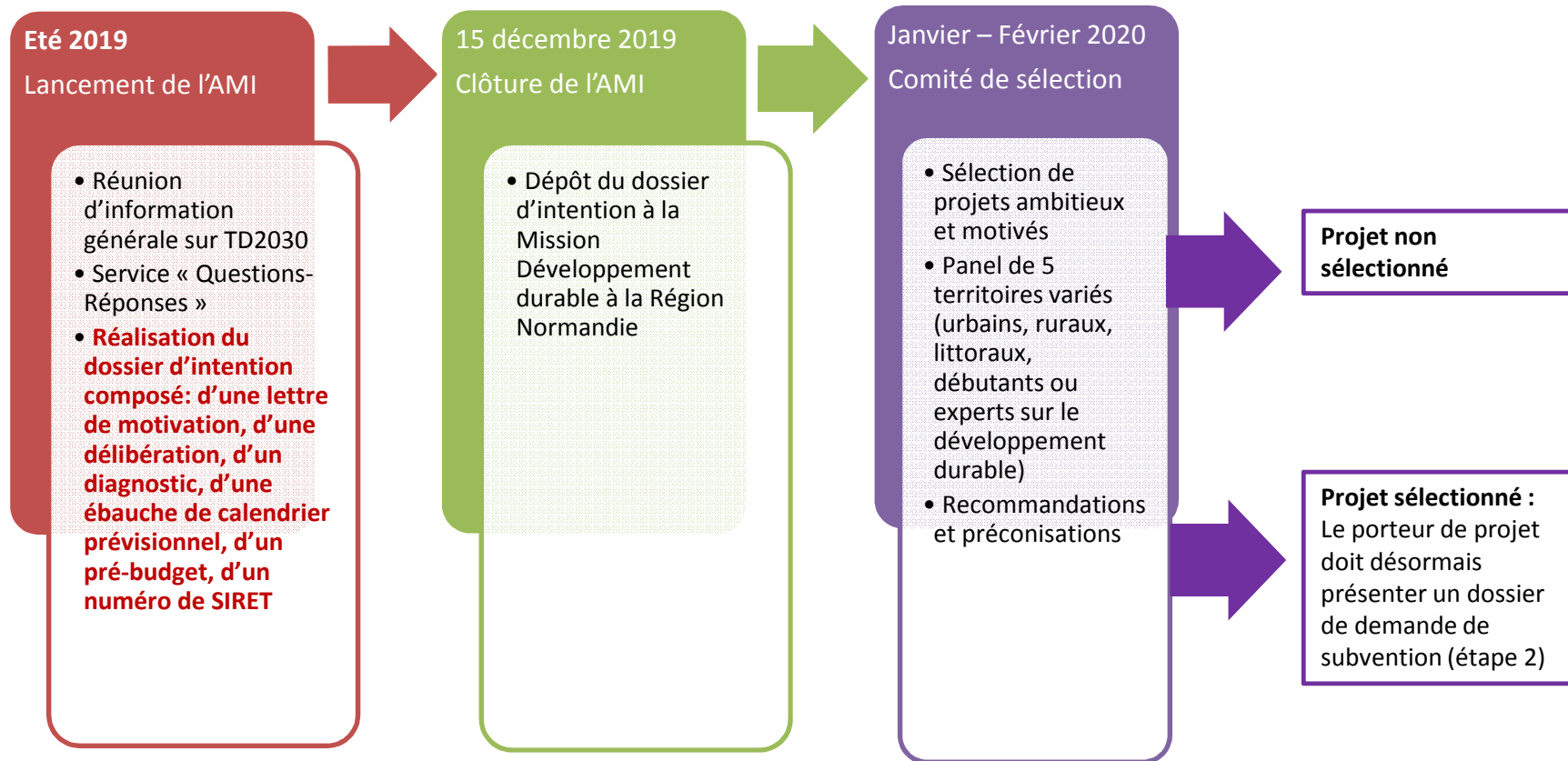
ENVIRONNEMENT

TRANSVERSAL

Pourquoi s'engager dans Territoire durable 2030 ?

- Pour inscrire son territoire dans une stratégie globale de durabilité. La contractualisation permet au territoire de bénéficier d'aides avantageuses pour réaliser des investissements, « Territoire durable 2030 » soutient à travers l'ingénierie territoriale, l'élaboration d'une stratégie globale de développement durable pour in fine, mieux cibler les actions, les investissements etc...
- Pour être soutenu dans la définition de son projet de territoire, dans un contexte de Réforme territoriale où les EPCI et leurs groupements ont évolué
- Pour accéder à des formations pour les agents et les élus du territoire
- Pour bénéficier d'un accompagnement facilité avec les services de la Région Normandie
- Pour bénéficier d'un échange entre pairs au sein du Réseau régional des territoires durables
- Pour accéder à bonifications sur les dispositifs IDEE Action, IDEE innovation
- Pour être reconnu et valorisé

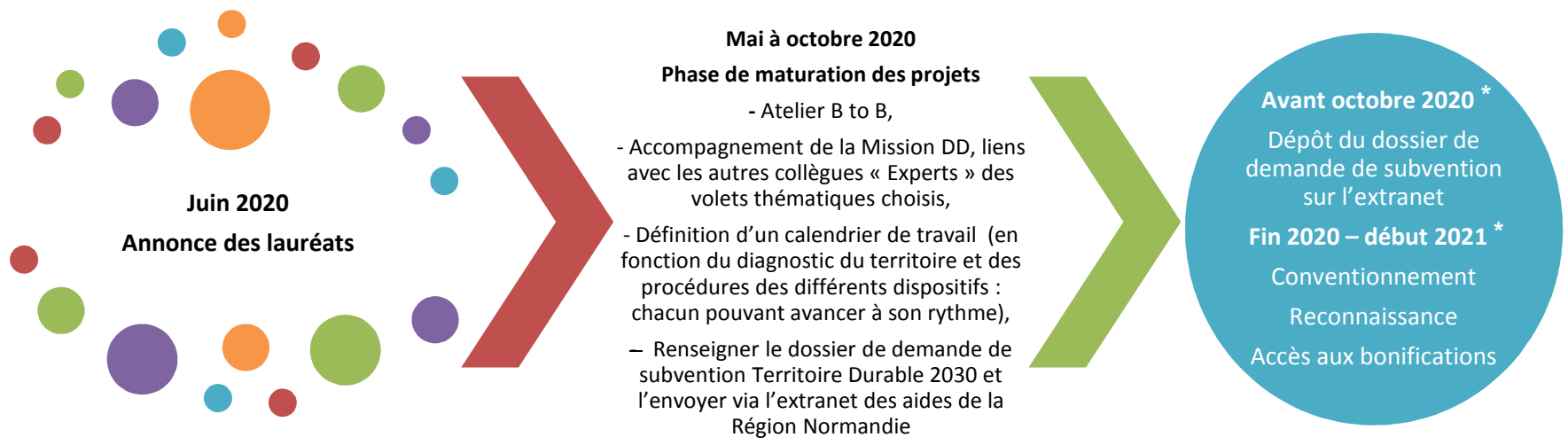
1. Etape « dossier d'intention » (étape 1)



Phase de sélection des projets :

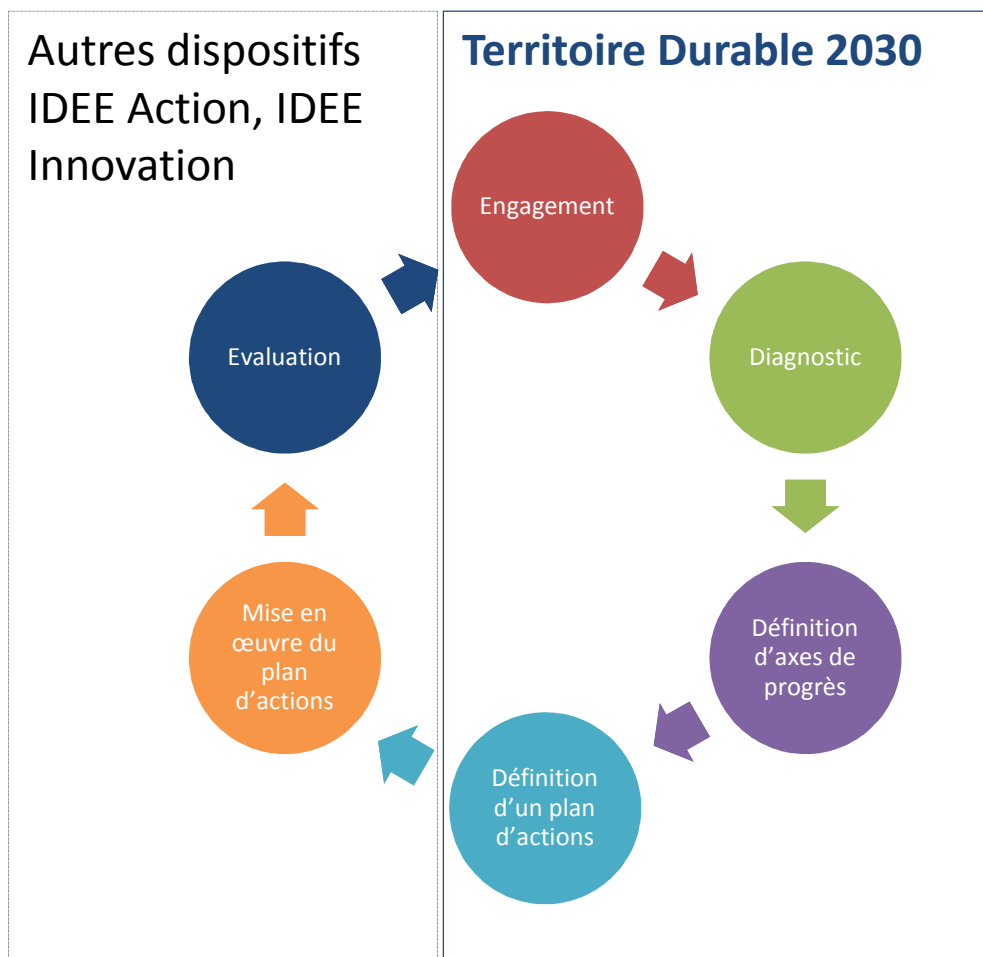
- Janvier à février 2020 : comité de sélection
- Avril à mai 2020 : rencontre des territoires suite aux élections municipales
- Mai 2020 : sélection définitive des candidats
- **Juin 2020 : annonce des lauréats**

2. Etape « dossier de demande de subvention » (étape 2)



* Ces dates sont susceptibles d'évoluer en fonction du calendrier des prochaines Commissions permanentes, non disponibles à ce jour.

3. Réalisation de la stratégie développement durable



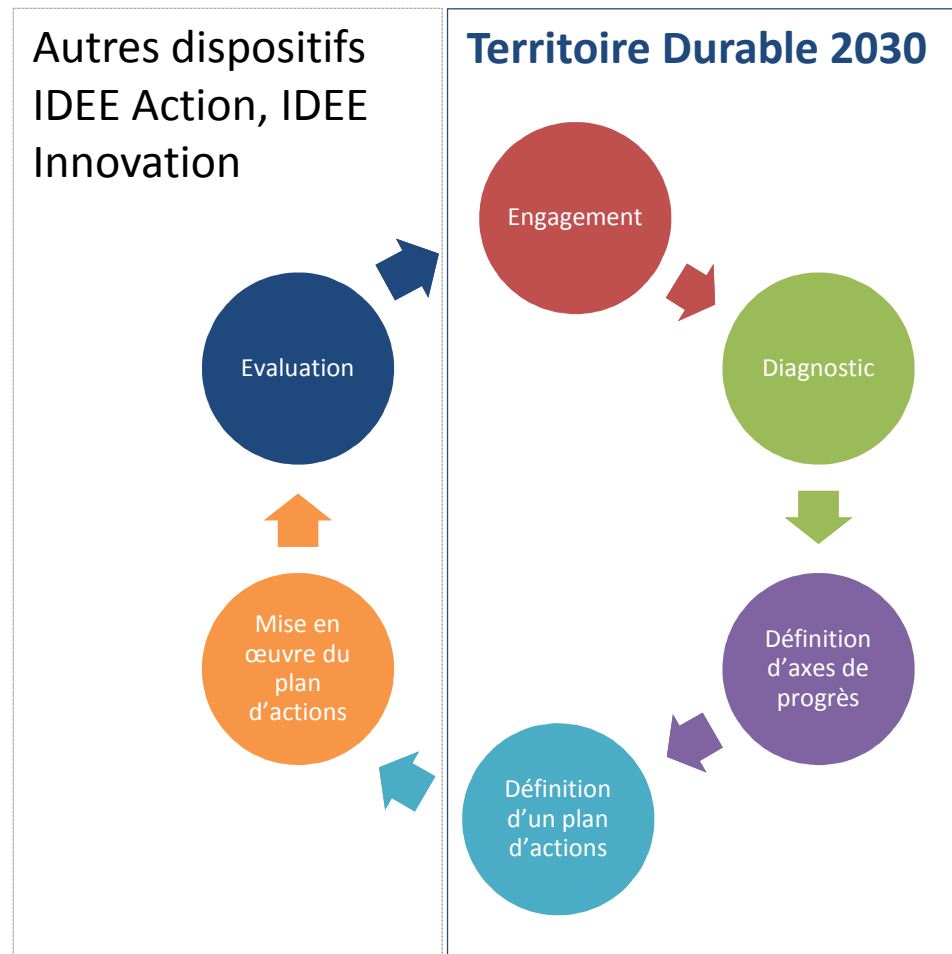
Le dispositif « Territoire Durable 2030 » **accompagne** les étapes suivantes de la stratégie développement durable du territoire :

- l'engagement;
- le diagnostic;
- la définition d'axes de progrès;
- la définition d'un plan d'actions

Territoire durable 2030 **n'accompagne pas** des actions issues du plan d'actions

Durée maximum : 3 ans (juin 2020 à décembre 2023)

3. Réalisation de la stratégie développement durable



Mettre en œuvre les principes du développement durable pour toutes les étapes de la stratégie:

- Pilotage de la démarche
- Transversalité
- Amélioration continue
- Participation
- Evaluation

4. Les attentes de la Région Normandie vis-vis des territoires lauréats

1/Réaliser **un bilan annuel des étapes réalisées et des objectifs atteints. Ce bilan doit renseigner les indicateurs de suivi** définis pour chaque thématique obligatoire.

Liste des indicateurs de suivi à renseigner :

- Présence d'un coordinateur TD2030 et temps consacré à la démarche;
- Nombre d'élus associés à la démarche Territoire Durable 2030 et nombre d'élus formés ;
- Nombre de réunions du comité de pilotage;
- Nombre de réunions du comité technique pour chaque thématique;
- Nombre de partenaires externes associés à la démarche d'élaboration de la stratégie (par thème et au global);
- Nombre d'agents et origine par direction des agents ayant participé à la démarche de développement durable;
- Nombre de réunions de concertation avec les partenaires extérieurs ? Avec le grand public/ les habitants?
- Nombre de clubs, réseaux, associations auxquels la collectivité participe et détails ;
- Nombre d'actions découlant de la stratégie développement durable définie pour chaque thématique obligatoire (démarche interne de développement durable ; économie circulaire et plus spécifiquement sur l'écologie industrielle territoriale; sur la transition énergétique ; sur la trame verte et bleue);
- Objectifs de développement durable positivement impactés par les actions décidées

2/ Réaliser **un bilan définitif** du projet

Accompagnement général pour Territoire durable 2030

Accompagnement sur toutes les étapes

Animation (Réseau normand des territoires durables, rencontre annuelle des Territoires durables 2030, flash info des territoires etc)

Valorisation et capitalisation



Vos interlocuteurs:

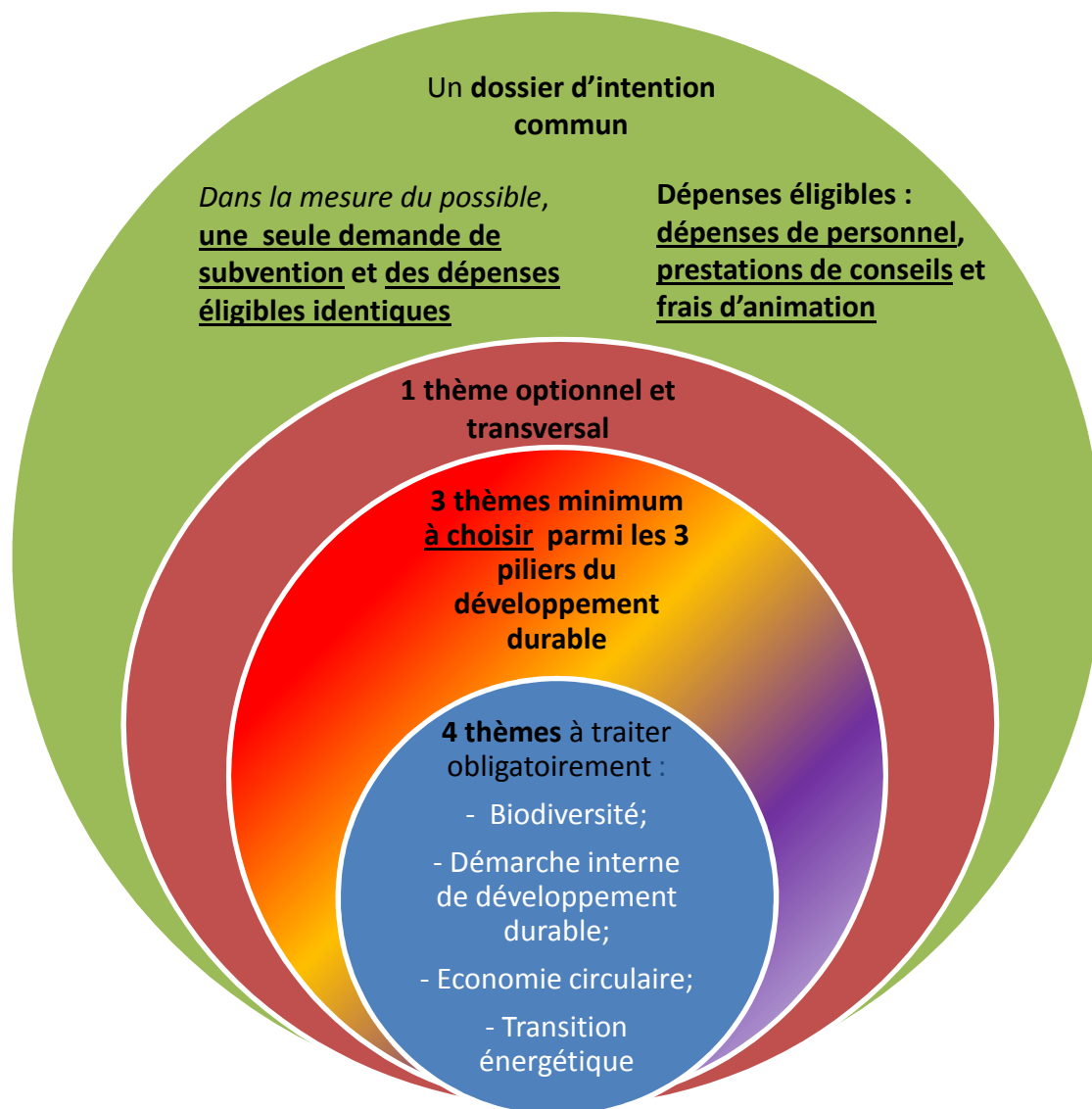
- Mission Développement durable
Direction Energies, Environnement et Développement durable
Nadine TOURNAILLE (Responsable de la Mission Développement durable)
Email : nadine.tournaille@normandie.fr – Tel : 02 31 06 95 81
Delphine BAUDRY (Chargée de projets accompagnement des démarches de DD)
Email : delphine.baudry@normandie.fr - Tel : 02 31 06 97 46
- Des accompagnateurs « Experts » pour chaque volet thématique

Quelques conseils pour préparer son dossier demande de subvention

- Ne pas hésiter à transmettre des documents informatifs sur la description du projet ;
- Lire attentivement les critères de sélection établis dans le cahier des charges et dans chaque fiche;
- Tenter au maximum d'être au plus proche des critères de sélection;
- Privilégier une rédaction simple et concise ;
- Décrire de façon précise les objectifs et la finalité du projet ;
- Transmettre sa candidature dans les délais impartis et éviter le dernier moment (en fonction du calendrier réalisé en fin de phase d'amorçage) pour permettre aux accompagnateurs de vous conseiller au mieux.

Composition du dossier de demande de subvention

Un ensemble de dispositifs régionaux, avec des communs ...



et des spécificités selon les thématiques...

- Agriculture, aquaculture et pêche durables** : un formulaire de demande de subvention supplémentaire qui sera à réaliser durant la période 2021-2023
- Numérique** : un formulaire de demande de subvention supplémentaire, des dépenses éligibles supplémentaires, un montant du projet devant être supérieur à 20 000 €
- Culture et Jeunesse** : les dépenses de personnel sont exclues

*Absence de dispositif pour les thèmes suivants :
Economie Sociale et Solidaire, Jeunesse ,
démarche interne de développement durable et Carte blanche.*

TRANSITION ENERGETIQUE

1) Pour les territoires non obligés de réaliser un PCAET (EPCI de moins de 20 000 habitants)

DISPOSITIF

Pour les territoires non obligés de réaliser un PCAET, il faut suivre les objectifs et éléments de méthode du dispositif « IDEE Stratégie 100% Energies Renouvelables ».

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Elaborer une stratégie et un programme d'actions ambitieux de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, et de développement des énergies renouvelables permettant de couvrir à l'horizon 2030 une réduction de la consommation primaire d'énergies fossiles de 45% (ce qui correspond à une réduction de 32% d'énergie globale par rapport à 2012) et une production supérieure à 32% de sa consommation en énergie renouvelable. Les objectifs cités sont moins ambitieux que ceux fixés dans le cahier des charges « Territoires 100% Energies renouvelables » mais la stratégie reste identique.

CADRE DE REFERENCE

Fiche dispositif de l'IDEE Stratégie Territoire 100% Energies renouvelables et dernière version du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « IDEE Stratégie Territoire 100% Energies renouvelables ».

DUREE

L'élaboration de la stratégie et du plan d'actions bénéficiera sur ce thème d'un accompagnement pendant un an maximum.

RESULTATS ATTENDUS

Après la phase d'élaboration de la stratégie, l'EPCI présentera son projet énergétique de territoire qui comprend :

- un diagnostic ou état des lieux du territoire qui permettra de comprendre les choix du scénario.
- une présentation du **scénario** retenu pour atteindre les objectifs quantifiés ci-dessus ;
- le **programme d'actions concrètes** prévu par l'EPCI et les autres maîtres d'ouvrage partenaires (répondant au cahier des charges) et un calendrier de mise en œuvre prévisionnel.

ENGAGEMENTS DU TERRITOIRE

Suivre les formations proposées par la Région Normandie et ses partenaires;
Renseigner les indicateurs de suivi définis.

TRANSITION ENERGETIQUE (SUITE)

2) Pour les territoires obligés de réaliser un PCAET (EPCI de plus de 20 000 habitants)

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Anticiper la révision à mi-parcours du PCAET pour proposer de nouvelles actions ambitieuses dans le plan d'actions visant à améliorer celui-ci, sur les champs suivants : stockage carbone dans les sols et les forêts, qualité de l'air, neutralité carbone d'ici 2050

CADRE DE REFERENCE

Il n'y a pas de dispositif régional ou de cadre régional de référence.

DUREE

La définition d'actions ambitieuses sur les champs cités plus haut bénéficiera d'un accompagnement pendant un an maximum.

RESULTATS ATTENDUS

- Evaluer la stratégie de transition énergétique du territoire sur les thématiques suivantes : la qualité de l'air, le stockage carbone dans les sols et les forêts, la neutralité carbone d'ici 2050;
- Présenter un **scénario** retenu (par les élus et les acteurs du territoire) pour atteindre les objectifs quantifiés sur ces thématiques;
- Définir un nouveau **programme d'actions concrètes** prévu par l'EPCI et les autres maîtres d'ouvrage partenaires sur le stockage carbone, la qualité de l'air et la neutralité carbone d'ici à 2050 ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre prévisionnel;

ENGAGEMENTS DU TERRITOIRE

Suivre les formations proposées par la Région Normandie et ses partenaires;
Renseigner les indicateurs de suivi définis.

CONTACT

Région : Direction Energies, Environnement et Développement durable - Service Energies Renouvelables
Thierry Berthaux : thierry.berthaux@normandie.fr – Tel : 02 31 06 98 18

MONTANTS

Une aide plafonnée à 150 000 € sur une durée maximale de 3 ans, financera les 4 thèmes obligatoires. Le taux de participation de la Région est de 50% du montant des dépenses éligibles HT.



ECONOMIE CIRCULAIRE

DISPOSITIF

IDEE Stratégie thématique « Economie circulaire »

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Porter et développer une stratégie territoriale d'économie circulaire de la phase d'état des lieux en associant toutes les parties prenantes du territoire, de l'élaboration à la mise en œuvre et au suivi d'un plan d'actions.

CADRE DE REFERENCE

- [Fiche dispositif IDEE Stratégie thématique et son cahier des charges](#)
- [Stratégie pour une Economie circulaire en Normandie](#) et [Plan régional de prévention et de gestion des déchets \(PRPGD\)](#)

DUREE

L'élaboration de la stratégie territoriale, du plan d'actions et leur mise en œuvre bénéficiera sur ce thème d'un accompagnement pendant 3 ans maximum.

RESULTATS ATTENDUS

La stratégie développée par le territoire devra entrer en résonance avec la Stratégie pour une économie circulaire en Normandie et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Celle-ci devra notamment permettre de créer des boucles de valeurs locales à partir des ressources du territoire, accélérer le changement de pratiques des acteurs économiques et rapprocher l'offre et la demande pour une consommation responsable.

ENGAGEMENTS DU TERRITOIRE

Contribuer au développement de l'économie circulaire en Normandie en favorisant la diffusion de bonnes pratiques et en participant aux actions lancées par NECI (Normandie Economie Circulaire), la communauté des acteurs normands de l'économie circulaire; Suivre les formations proposées par la Région et ses partenaires.

CONTACTS

Direction Energies, Environnement et Développement durable - Service Economie circulaire et déchets

Benoît Buret : benoit.buret@normandie.fr – Tel : 02 31 06 98 16

Claire-Marie Cavaco : claire-marie.cavaco@normandie.fr - Tel : 02 31 06 97 70

MONTANTS

Une aide plafonnée à 150 000 € sur une durée maximale de 3 ans, financera les 4 thèmes obligatoires

DEMARCHE INTERNE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DISPOSITIF

Hors dispositif

OBJECTIF

Elaboration d'une stratégie en faveur d'une démarche interne de développement durable au sein des services de l'EPCI ou de son groupement (exemplarité interne du fonctionnement du territoire). Il est demandé au territoire de travailler à la production d'un état des lieux sur le développement durable au sein de ses services, de définir des axes des progrès ainsi qu'un programme local d'actions.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Réaliser un programme d'actions interne aux services de l'EPCI ou de son groupement en appliquant les principes du développement durable à savoir :

- le pilotage (déterminer un agent pilote de la démarche ainsi qu'un élu pour impulser la démarche et mobiliser les équipes des autres services);
- l'amélioration continue (être toujours dans une posture d'effort continue pour améliorer les services, les méthodes...);
- la participation : faire participer un maximum d'élus et d'agents voir des partenaires pour la mise en œuvre de ce diagnostic et déterminer le plan d'actions interne aux services de l'EPCI;
- l'évaluation : prévoir à la fois des temps d'évaluation tout au long de la démarche et un temps fort d'évaluation;
- la transversalité : il est nécessaire de favoriser des temps inter-services au sein de la collectivité.

RESULTATS ATTENDUS

- Rendre la collectivité responsable (les résultats seront appréciés au vu du Rapport de développement durable produit par la collectivité – NB : *Toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants devant réaliser un Rapport de développement durable*)
- Réalisation de fiches actions concrètes sur la consommation des flux, l'éco-mobilité, les achats publics durables, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le bien être au travail...

ENGAGEMENTS DU TERRITOIRE

Suivre les formations proposées par la Région Normandie et ses partenaires;
Renseigner les indicateurs de suivi communs pour les 4 thématiques obligatoires.

CONTACTS

Direction Energies, Environnement et Développement durable - Service Bâtiments et développement durables

Nadine TOURNAILLE : nadine.tournaille@normandie.fr - Tel : 02 31 06 95 81

Delphine BAUDRY : delphine.baudry@normandie.fr – Tel : 02 31 06 97 46

MONTANTS

Une aide plafonnée à 150 000 € sur une durée maximale de 3 ans, financera les 4 thèmes obligatoires



BIODIVERSITE

DISPOSITIF

IDEE Stratégie thématique « Trame verte et bleue »

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Renforcer la traduction opérationnelle au niveau local des enjeux régionaux de continuités écologiques, identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), repris dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Il s'agit d'accompagner les intercommunalités souhaitant décliner le SRCE à leur échelle et mettre en place un plan d'actions pour préserver et restaurer la Trame verte et bleue de leur territoire.

CADRE DE REFERENCE

IDEE Stratégie Trame verte et bleue

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Etre envisagé à l'échelle d'un **territoire local cohérent** avec l'organisation territoriale et l'objectif de préservation de la biodiversité,
- Etre cohérent avec les principes, enjeux et **priorités identifiées dans les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)** et s'inspirer des guides pratiques pour la prise en compte du SRCE,
- Favoriser la **prise en compte de la Trame verte et bleue, définie localement, dans les documents d'urbanisme** et dans la conception des projets d'aménagement du territoire,
- Aboutir à un **programme d'actions opérationnel** de préservation et de restauration des continuités écologiques et s'engager à sa mise en œuvre dans un délai de 5 ans maximum,
- En réponse à la Directive INSPIRE et à la convention Aarhus, prévoir **un accès et une diffusion publique des données** du projet au standard régional (dans un objectif d'intégration à la plate-forme régionale O.D.I.N.), sauf dispositions réglementaires particulières.

DEPENSES ELIGIBLES

- les prestations externes d'études et diagnostic, d'assistance, d'animation, de conseil ou d'expertise pour l'élaboration de la stratégie et pour la communication associée,
- les dépenses de rémunération (salaires et charges sociales) de personnel pour conduire en interne la mission d'élaboration.

MONTANTS

Une aide plafonnée à 150 000 € sur une durée maximale de 3 ans, financera les 4 thèmes obligatoires.

ENGAGEMENTS DU TERRITOIRE

Suivre les formations proposées par la Région Normandie et ses partenaires;
Renseigner les indicateurs de suivi communs pour chaque thématique

CONTACT

Direction Energies, Environnement et Développement durable - Service Environnement et ressources naturelles
Virginie COFFINET : virginie.coffinet@normandie.fr - Téléphone : 02 31 06 97 18

STRATEGIE PROSPECTIVE D'ADAPTATION DU TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DISPOSITIFS

IDEE Stratégie thématique « Notre littoral pour demain » et/ou IDEE Innovation « Eau et milieux aquatiques »

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les territoires doivent proposer, dans le but d'une intégration dans les documents de planification et d'urbanisme, une stratégie sur la gestion durable du littoral et/ou sur la gestion durable des ressources en eau.

Construire une stratégie à 20, 50 et 100 ans permettant de projeter l'évolution du territoire à ces échéances, en lien avec les changements climatiques à prévoir. Anticiper une gestion durable du littoral (évolution du trait de côte, de la montée du niveau de la mer et des nappes phréatiques), des ressources en eau (quantité, qualité, évolution des régimes hydriques : débits d'étiage, niveau de nappes...), et plus largement des aires de répartition des espèces végétales, bocagères et forestières, etc.

CADRES DE REFERENCE

[Cahier des charges « Notre Littoral pour demain »](#)

[Fiche dispositif IDEE Innovation](#)

CRITERES D'ELIGIBILITE

Le projet doit être mené à une **échelle géographique cohérente** vis-à-vis des problématiques : d'érosion du littoral (cellules ou sous cellules hydro sédimentaires (voir carte présentée dans le cahier des charges « Notre Littoral pour demain »)) et/ou vis-vis de ressources en eau en quantité et en qualité (masse d'eau, bassins versants, secteurs cohérents vis-à-vis des risques d'inondation et d'érosion et de ruissellement. Ainsi, les EPCI sont dans la plupart des cas amenés à construire **des projets en commun avec les collectivités voisines**. De plus, **l'association de la population et des usagers** du littoral et/ou des ressources en eau est demandée, ceci afin de construire un projet partagé et solide sur le long terme.

RESULTATS ATTENDUS

Cette démarche nécessite tout à la fois l'amélioration des connaissances, la préservation du patrimoine naturel, et une concertation avec les populations et professionnels du territoire sur la stratégie à adopter.

L'objectif étant de pouvoir intégrer les résultats de cette stratégie dans les documents de planification et d'urbanisme.

STRATEGIE PROSPECTIVE D'ADAPTATION DU TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (SUITE)

DEPENSES ELIGIBLES

Les sessions d'information des élus sont entièrement prises en charge par la Région. Le porteur de projet devra se charger des invitations et mises à disposition des locaux.

Les dépenses éligibles sont essentiellement des études complémentaires, prestations d'animation, nécessaires à l'élaboration des stratégies, des dépenses de personnel ...

MONTANTS

50% d'aide Région.

CONTACTS

Pour les projets portant sur la gestion durable du littoral :

Direction Energies, Environnement et Développement durable - Service Environnement et ressources naturelles

Juliette HENRI – juliette.henri@normandie.fr - Téléphone : 02 31 06 95 79

Pour les projets portant sur la thématique de l'eau et milieux aquatiques :

Direction Energies, Environnement et Développement durable - Service Environnement et ressources naturelles

Maxime LEPAILLEUR - maxime.lepailleur@normandie.fr - Téléphone : 02 31 15 52 94

MOBILITE DURABLE

OBJECTIF

Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable en s'appuyant sur un des dispositifs suivants.

DISPOSITIFS

- [Enquête ménages déplacements, enquête déplacements Ville Moyenne](#)
- [Pôles d'échanges intermodaux](#)
- [Plans de déplacements urbains et schémas locaux de déplacements](#)
- [Aménagements cyclables favorisant l'intermodalité](#)
- [Mise en place de sites propres de transport en commun via le dispositif « Transport en commun en site propre et bus à haut niveau de service ».](#)

La Direction Mobilités et Infrastructures guidera le territoire vers le dispositif le plus adapté au vu du diagnostic présenté.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Selon dispositif concerné

RESULTATS ATTENDUS

Partage des résultats de l'enquête / des études auprès de la Région.

DEPENSES ELIGIBLES

Montants des dépenses subventionnables plafonnés

MONTANTS

Selon dispositif concerné

CONTACT

Direction Mobilités et Infrastructures – Service Offre de Mobilité et Intermodalité
Jennifer MAUGER - Email : Jennifer.MAUGER@normandie.fr - Tel : 02 35 52 22 62

CULTURE

DISPOSITIF

[Culture Lab](#)

Ou mise en œuvre d'un projet culturel de territoire qui respecterait les éléments mentionnés dans la notice « **Préconisations pour l'élaboration d'un projet culturel de territoire** » (hors dispositif mais accompagnement du service Culture)

OBJECTIF

Mettre en place un projet de développement culturel qui permette de :

- Renforcer la qualité de vie et l'attractivité des territoires
- Participer à l'efficacité des politiques publiques par une répartition harmonieuse de l'offre culturelle,
- Favoriser une meilleure circulation des œuvres et des artistes,
- Encourager l'implication des échelons locaux dans le portage de projet culturel.

DEPENSES ELIGIBLES

Frais d'étude pour la 1^{ère} année (étude réalisée par un prestataire extérieur ou par une embauche dédiée); coûts de programmation, de médiation et de résidence pour les années suivantes. Les dépenses de personnel et d'investissement sont exclues de l'assiette budgétaire.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Respecter la réglementation en vigueur, notamment en termes de rémunération des artistes;
- Pour la phase préparatoire (diagnostic), les projets devront présenter une démarche volontariste et un caractère prioritaire du point de vue de la situation géographique et de l'offre culturelle;
- Pour la phase de contractualisation, seront étudiées : la pertinence du projet au vu de la dynamique de développement local, d'attractivité de la zone concernée, de cohésion sociale; la qualité artistique des programmations et des résidences ; la nature et les actions de médiations; l'implication des partenaires (culturels, économiques, éducatifs...) du territoire.

MONTANTS

L'implication financière du porteur de projet ne pourra représenter moins de 30% du coût total de l'opération.

CONTACT

Direction Culture et Patrimoine

Service vie des territoires et développement – Magali Anger : magali.anger@normandie.fr – Tel : 02 31 06 97 81

JEUNESSE

DISPOSITIF

Pas de dispositif spécifique.

OBJECTIF

Elaboration, à titre expérimental, d'une stratégie locale en faveur de l'information des jeunes.

Ceci ayant pour objectif de lutter contre le phénomène de « non recours aux droits » très prégnant chez les jeunes.

CRITERES D'ELIGIBILITE/DEPENSES ELIGIBLES

- Mise en place d'un comité de pilotage local associant les principaux partenaires locaux, départementaux ou régionaux;
- Possibilité d'un co-pilotage territoire / Région;
- Rédaction conjointe d'un cahier des charges;
- Mobilisation d'un « prestataire » pour mener un diagnostic de territoire et accompagner l'expérimentation;
- Réalisation d'un diagnostic précis sur les modalités et conditions d'accès à l'information des jeunes sur le territoire concerné;
- Elaboration d'une stratégie locale pour favoriser l'accès à l'information de tous les jeunes, quels que soient leurs statuts.

DUREE

6 à 8 mois

MONTANT

Au-delà de sa participation active aux travaux, la Région pourra financer 50 % des coûts de l'étude.

Elle ne financera pas les coûts de fonctionnement inhérents au déploiement opérationnel de la stratégie, à l'issue de l'expérimentation.

RESULTATS ATTENDUS

En fonction des résultats, l'expérimentation pourra faire l'objet d'un partage d'expérience avec d'autres territoires à l'échelle régionale.

CONTACT

DGA Formation, Jeunesse, Culture et Sports - Direction Jeunesse et Sport

Stéphane PENT - stephane.pent@normandie.fr – 02 31 06 98 62

EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

DISPOSITIF

Pas de dispositif spécifique

OBJECTIF

Elaborer une stratégie d'éducation au développement durable sur le territoire, en lien avec les structures présentes sur le territoire et, en amont à la mise en œuvre d'une action ou d'un programme d'actions sur l'éducation au développement durable, qui s'inscrira dans le dispositif IDEE ACTION Régionale « Soutien aux structures et aux événements d'éducation au développement durable ».

La stratégie développée devra avoir pour ambition de soutenir des actions ou des événements qui, à l'échelle régionale, concourent à :

- la coordination, la mise en réseau et la participation des acteurs de l'éducation au développement durable,
- l'information, la formation, la sensibilisation, l'éducation et la prévention sur le développement durable, auprès des Normands de tous âges,

Le porteur de projet pourra bénéficier d'un accompagnement technique renforcé de la Direction Energies, Environnement et Développement durable et d'une bonification pour la mise en œuvre d'une action rentrant dans le cahier des charges de l'IDEE ACTION Régionale « **Soutien aux structures et aux événements d'éducation au développement durable** »

CADRE DE REFERENCE

La stratégie développée servira de socle pour la mise en place d'un programme d'actions sur l'éducation au développement durable.

Ce dernier devra impérativement s'inscrire dans la fiche dispositif et le cahier des charges de [l'IDEE ACTION Régionale « Soutien aux structures et aux événements d'éducation au développement durable »](#)

DOMAINES SPECIFIQUES

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement humain et accès pour tous à une bonne qualité de vie,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE (Suite)

CRITERES D'ELIGIBILITE

De manière générale, les projets développés dans le programmes d'actions doivent :

- Intervenir sur le territoire normand, potentiellement en lien avec des territoires de coopération de la Région Normandie ;
- Intégrer les principes et méthodes du développement durable dans leur organisation (éco-responsabilité, cohérence entre le discours et les actes).

Le programme d'actions développé devra proposer des actions pédagogiques et événements qui respectent les critères suivants :

- Pertinence du projet au regard des enjeux régionaux, de la qualité pédagogique du projet, et de la cohérence vis-à-vis des autres projets menés sur le territoire,
- Prise en compte d'une démarche éco-responsable, en intégrant pleinement les enjeux du développement durable, en sensibilisant de manière importante son public au développement durable et en s'appuyant sur une expertise pédagogique avérée,
- Dimension transversale donnée au projet (projet touchant à plusieurs aspects du développement durable),
- Qualité des moyens pédagogiques mis en œuvre,
- Destinés aux publics cibles prioritaires de la région : les jeunes de 15 à 25 ans ; le grand public.

CONTACT

Direction Energies, Environnement et Développement durable - Service Bâtiments et développement durables

Benjamin LECOINTE : benjamin.lecointe@normandie.fr - Tel : 02 31 06 96 39

AGRICULTURE, AQUACULTURE ET PECHE DURABLES

▣ AGRICULTURE DURABLE

DISPOSITIF

Pas de dispositif actuellement défini. Il est probable qu'un nouveau dispositif soit reconduit via un accompagnement de la Région et/ou du Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) sur les circuits courts.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs ci-dessous seront confirmés ultérieurement :

- Favoriser les circuits courts sur le territoire;
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux circuits courts alimentaires;
- Développer la valeur ajoutée des producteurs ;
- Développer le lien amont/ aval de la chaîne alimentaire.

PROCEDURE

Il est nécessaire de déposer un formulaire de demande de subvention supplémentaire pour ce dispositif.

CONTACT

Direction de l'agriculture et des ressources marines, service valorisation des produits

Guillaume LEBON : Guillaume.LEBON@normandie.fr - Tel : 02 31 06 79 18

AGRICULTURE, AQUACULTURE ET PECHE DURABLES

☐ AQUACULTURE ET PECHE DURABLES

DISPOSITIF

Pas de dispositif actuellement défini. Il est probable qu'un nouveau dispositif soit reconduit via un accompagnement de la Région et/ou du Fonds Européen pour les Affaires maritimes et la Pêche (FEAMP) pour la période 2021-2027.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Il s'agira d'accompagner des EPCI du littoral normand qui souhaitent mettre en place une stratégie de développement local par les acteurs locaux visant à renforcer l'implication des acteurs de la pêche et des cultures marines sur leur territoire, en lien avec les autres filières.

PROCEDURE

Il sera nécessaire de déposer un formulaire de demande de subvention spécifique supplémentaire pour ce dispositif.

CONTACT

Direction Agriculture et Ressources Marines - Service Ressources Marines
Véronique SALZAC : 02 31 06 95 76 - veronique.salzac@normandie.fr

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

DISPOSITIF

Pas de dispositif mais un accompagnement renforcé des services de la Région Normandie.

OBJECTIFS

En lien avec la stratégie d'économie sociale et solidaire (SRDEII), conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 :

- Encourager le déploiement de la monnaie normande, le Rollon, sur le territoire, afin de favoriser les commerces de proximité, les producteurs locaux, les artisans qui s'intègrent dans une démarche de développement durable

Et/ou

- Elaborer une stratégie de soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire (mise en réseau des acteurs du territoire, faciliter l'accès au foncier pour les acteurs de l'ESS...)

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

- Suivre les recommandations de l'association pour une monnaie normande citoyenne en charge d'accompagner le déploiement du Rollon;
- Suivre les recommandations du Service Economie sociale et solidaire à la Région Normandie.

CONTACT

Direction de l'Economie, de l'Enseignement supérieur, du Tourisme, de la Recherche et de l'Innovation

Service Economie sociale et solidaire

Jacqueline BAURY : Jacqueline.BAURY@normandie.fr - Tel : 02 31 06 97 10

NUMERIQUE

DISPOSITIF

Tiers-Lieux Normandie (aide à l'émergence et aide au développement de services numériques innovants)

OBJECTIFS SPECIFIQUES

5 axes de projets visés comme suit :

- Mettre en place un « Tiers-Lieux Normandie »;
- Mettre en œuvre des projets locaux autour des usages de la donnée, en lien avec le laboratoire de données normand (en cours d'élaboration par la Région);
- Accompagner la transformation numérique et participer par exemple à la construction de projets « Usine du Futur », intégrant le numérique de façon exemplaire;
- Mise en place d'une gestion prévisionnelle des Emplois et des compétences sur les territoires (GPECT) du numérique;
- Elaboration d'un schéma directeur de développement des usages numériques d'un territoire (sans financement mais avec un accompagnement technique possible).

DEPENSES ELIGIBLES

Emergence : Etudes pour la mise en œuvre d'un Tiers-Lieux Normandie par un prestataire (*NB : ARACT Normandie apporte également un conseil sur la qualité de vie au travail du futur lieu*);

Services Numériques Innovants : Acquisition de services d'hébergement d'application/licences/logiciels, équipements numériques, ingénierie, frais de maintenance, dépenses d'évaluation, outils d'aide au transfert de données et d'informations,Dépenses de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, prestations de services liées au projet numérique : ingénierie, AMO, coordination, animation, accompagnement au changement.

PROCEDURE DE SELECTION

[Renseigner un formulaire de dépôt de candidature au label Tiers-Lieu Normandie » \(demande de labellisation\)](#)

MONTANTS

Taux d'aide est de 50%

Pour émergence , plafond d'aide régionale à 10 000€

NUMERIQUE (suite)

INDICATEURS DE SUIVI

Renseigner les indicateurs suivants :

- Nombre de projet réalisé ;
- Nombre de projet déposé à la Région Normandie
- Nombre de coworkers (réguliers, occasionnels)
- Nombre de personnes qui fréquentent le lieu lors des évènements

CONTACT

Direction de l'Aménagement Numérique

Grégory LEVEQUE – Tel : 02 31 06 97 14 – Email : gregory.leveque@normandie.fr

TOURISME

DISPOSITIF

[Fonds d'aide au conseil et à l'innovation touristique](#)

OBJECTIF

Sensibiliser les acteurs du tourisme à l'intérêt d'avoir recours à un conseil extérieur pour définir une stratégie de tourisme durable ou prendre une décision d'investissement ;

Inciter les acteurs à s'inscrire dans les grandes orientations de la politique régionale en faveur du développement touristique durable.

DEPENSES ELIGIBLES

Les prestations de conseil destinées à formaliser un projet touristique de développement/investissement : étude de marché, étude de faisabilité, stratégie de développement, étude sur l'organisation des ressources humaines ou le fonctionnement juridique de l'équipement, etc.

Dépenses exclues : les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou les honoraires d'architectes, la réalisation de documents de promotion, les opérations ponctuelles ou récurrentes de gestion, les dépenses éligibles au dispositif Impulsion Conseil déployé par l'AD Normandie.

MONTANTS

La Région intervient à hauteur de 50 % du coût T.T.C (ou H.T si le porteur de projet récupère la T.V.A) de l'étude, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible définie annuellement. Le seuil d'intervention est de 5 000 € minimum et l'aide est plafonnée à 15 000 €.

CONTACT

Direction de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur, du Tourisme, de la Recherche et de l'innovation
Service Tourisme – Tel : 02 31 06 95 72 – Email : tourisme@normandie.fr

CARTE BLANCHE DU TERRITOIRE

DISPOSITIF

Hors dispositif en bénéficiant d'un accompagnement technique renforcé de la Région

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Mettre en place une stratégie portant sur les objectifs de développement durable non traités par ailleurs à savoir : l'objectif 1 « Lutter contre la pauvreté »; l'objectif 5 « Egalité entre les femmes et les hommes »; l'objectif 10 « Réduire les inégalités » ; l'objectif 16 « justice et paix », l'objectif 17 « partenariats pour le monde » ou en lien un autre objectif de développement durable non traité par ailleurs;
- Définir une stratégie en lien avec les compétences du territoire

OBLIGATIONS DU TERRITOIRE

Suivre les formations proposées par la Région Normandie et ses partenaires;
Renseigner les indicateurs de suivi définis.

CONTACT

Direction Energies, Environnement et Développement durable - Service Bâtiments et développement durables

Nadine TOURNAILLE : nadine.tournaille@normandie.fr - Tel : 02 31 06 95 81

Delphine BAUDRY : delphine.baudry@normandie.fr – Tel : 02 31 06 97 46

1. Des ressources générales sur le développement durable



Agenda 2030 pour le Développement durable
<https://www.agenda-2030.fr/>



Ministère de la Transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>



La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie est un service déconcentré en région du Ministère de la transition écologique et solidaire
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'agence participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.
<http://www.normandie.ademe.fr/>

1. Des ressources générales sur le développement durable



Le Comité français pour le développement durable, est le réseau français privilégié des décideurs, économiques, territoriaux, associatifs, scientifiques et universitaires, réunis autour d'une conviction : le développement durable est seul à pouvoir résoudre les défis du 21^e siècle. L'association a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire.

<http://www.comite21.org>



L'Agence régionale de l'environnement de Normandie contribue à la diffusion des bonnes pratiques environnementales sur les thématiques de la [biodiversité](#), de la [transition énergétique](#), de la [mobilité durable](#) et du [développement durable](#) auprès de tous les publics sur l'ensemble du territoire normand.

<http://www.are-normandie.fr/>



L'Institut régional du développement durable en Normandie permet de faciliter les liens entre les chercheurs et les acteurs du territoire.

<http://www.ird2.org/>

2. Des ressources thématiques sur le développement durable

Agriculture durable	<u>L'institut Régional de la qualité agroalimentaire de Normandie</u> <u>Le réseau des CIVAM normands</u> <u>La Chambre régionale d'agriculture de Normandie</u>
Aquaculture et pêche durables	<u>IFREMER en Normandie</u> <u>Normandie fraîcheur Mer</u> <u>France Agri Mer</u>
Economie sociale et solidaire	<u>L'association pour la monnaie normande citoyenne</u> <u>La Chambre régionale d'Economie sociale et solidaire de Normandie</u>
Numérique	<u>Site internet la Normandie connectée</u>
Jeunesse	<u>Centre régional d'information Jeunesse</u>
Education au Développement durable	<u>Le Graine Normandie</u>

2. Des ressources thématiques sur le développement durable

Littoral	<u>Le Conservatoire du littoral</u>
Eau et milieux aquatiques	<u>L'Agence de l'eau Seine Normandie</u> <u>L'Agence de l'eau Loire Bretagne</u>
Biodiversité	<u>L'Observatoire régional de la biodiversité</u> <u>L'ARE Normandie</u>
Mobilité	<u>L'Observatoire Normand des Déplacements</u>
Energie	<u>L'Observatoire régional de l'énergie, de l'air et du climat de Normandie (ORECAN)</u> <u>L'ADEME Normandie</u>
Economie circulaire	<u>La plateforme NECI – Normandie Economie circulaire</u>

3. Des outils généraux sur le développement durable

[Module de sensibilisation au développement durable](#) par le GRAINE Rhône Alpes

4. Des ressources documentaires et d'actualité sur le développement durable

Au niveau national et international :

- [L' Agenda 2030 en France](#)

- La résolution adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies – transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 (www.un.org)

Au niveau régional :

[Site internet de la Région Normandie](#) (pages dédiées au développement durable)

[Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Normandie \(SRADDET\)](#)(document soumis à l'enquête publique)

[Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie \(SRCAE\) en Basse-Normandie](#) et

[Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie \(SRCAE\) en Haute-Normandie](#)

[SRCE BN et HN](#)

[L'Agenda 21 de la Région Basse-Normandie](#)

[Les 9 territoires labellisés « Territoire Durable 2030 »](#)

❑ **Au niveau régional (suite) :**

Les indicateurs du développement durable en Basse-Normandie (2012)

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1560124>

Les indicateurs du développement durable en Haute-Normandie (2011)

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1559470>

Les indicateurs du développement durable - une diversité d'enjeux dans les territoires haut-normands (2013)

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1559399>

Indicateurs territoriaux du développement durable en Haute-Normandie :

30 fiches d'indicateurs du développement durable de 14 pages pour les 21 territoires de Scot (Schéma de cohérence territoriale) ou assimilés, les 13 collectivités de plus de 50 000 habitants (dont la région Haute-Normandie) et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande.

<https://www.epsilon.insee.fr/jspui/handle/1/19779>



Merci de votre attention

Pour toute question sur Territoire durable 2030, contacter :

Nadine TOURNAILLE - Email : nadine.tournaille@normandie.fr - Tel : 02 31 06 95 81

Delphine BAUDRY – Email : delphine.baudry@normandie.fr – Tel : 02 31 06 97 46

Mission développement durable

Direction Energies, Environnement et Développement Durable